

Rapport 2017 de la commission paritaire de Lancy

Cette année à la commission paritaire de Lancy nous avons traités les sujets suivants :

Formation en emploi

Cette question a été abordée car certaines institutions de Lancy n'appliquaient pas la CCT correctement. En effet, il est mentionné dans la convention que les institutions doivent prendre en charge la totalité des frais. Cependant, les personnes souhaitant se former devaient accepter un contrat à 60 % et donc prendre à leur charge les 2 jours de formation. Les raisons invoquées pour justifier cette décision sont que les personnes doivent s'engager à poursuivre leur activité durant 2 ans après leur formation. Or, il n'est pas toujours possible de garantir un poste d'éducatrice. Les syndicats ont été choqués d'apprendre que la convention n'était pas respectée depuis plusieurs années sans que personne n'ait abordé cette question.

L'ACIPEG et les employeurs ont donc fait une proposition afin de remédier à ce problème :

- L'employé est engagé à un taux minimum de 50 % et maximum 60 %
 - A titre d'encouragement l'employeur verse mensuellement un supplément de 10 % de salaire pendant toute la durée de formation.
- Ce sujet est encore en discussion à la commission paritaire.

Formation Passerelle

Valérie Buchs a proposé une modification d'article pour la formation passerelle. Il a été décidé de supprimer la durée, car l'école a modifié le nombre d'heures.

VAE

Les directions des crèches proposent d'appliquer un parallèle avec les conditions de formation en emploi, soit de prendre en charge l'équivalent d'un 10 %. Cette question est encore discutée car les modules s'échelonnent sur plusieurs années.

Conditions de stage en institutions

Cette question est traitée en commission afin de connaître les différents stages existants dans les institutions. Une réflexion est demandée de la part des syndicats sur le souhait de prioriser un stage plutôt qu'un autre.

L'OCIRT recommande d'engager que des personnes étant suivies par un organisme comme l'OFPC, contact emploi jeune, stages écoles (ECG, Cycles...) afin d'assurer un

meilleur encadrement et éviter tout abus. Il a été décidé que les institutions de Lancy iraient dans ce sens.

Formation continue

Ce sujet est resté en suspens.

Lancy, le 18 mars 2018 Locatelli Patricia